Procès-verbal du comité exécutif



Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif			
Date	Le 28 février 2023	Heure	17 h 30	
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	5 minutes	
Réunion présidée par	M. Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière	

Commissaires		
Membres	Quorum: 4	Non-membres
Joe Ortona, président	X	
Mario Bentrovato, vice-président	Excusé	
Agostino Cannavino	X	
Maria Corsi	X	
Ellie Israel	X	
James Kromida	TEAMS	
Pietro Mercuri	X	

Administrateurs				
Nicholas Katalifos	X	Angela Spagnolo	TEAMS	
Pelagia Nickoletopoulos	X			
M ^e Jack H. Chadirdjian	X			
M ^e Nathalie Lauzière	X			
Brigida Sellato	X			

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description
	Description
1.	Adoption de l'ordre du jour
	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.
	Vote : 5-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution nº E23-02-28-1</u>
2.	Adoption du procès-verbal
	2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2022
	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2022 soit adopté sans modification.
	Vote : 5-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution nº E23-02-28-2</u>
3.	Affaires relevant du procès-verbal
	Un complément d'information a été fourni à M. Agostino Cannavino concernant les remboursements de la TPS et de la TVQ.
	M ^{me} Maria Corsi se joint à la réunion à 17 h 33.
4.	Entente publicitaire entre le SEAFP et Bell Média
	ATTENDU QUE le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SEAFP) doit avoir recours à la publicité dans les médias afin de promouvoir avec succès ses programmes de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire;
	ATTENDU QUE l'article 13(4) de la <i>Loi sur les contrats des organismes publics du Québec</i> (C-65.1) permet de négocier librement un contrat avec un entrepreneur de services dans des cas précis, notamment lorsqu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;
	ATTENDU QUE CTV Montréal, une division de Bell Média, rejoint de loin le plus grand nombre de téléspectateurs anglophones sur tout le territoire de la CSEM et est donc le seul média qui peut répondre aux exigences spécifiques du SEAFP en matière de publicité;
	ATTENDU QUE le SEAFP a la possibilité de reconduire son entente publicitaire avec Bell Média afin de promouvoir ses programmes de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, selon la proposition détaillée de deux (2) ans (mars 2023 à mars 2025);
	ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a été consulté;
	ATTENDU QUE l'organisme public doit, au moins 15 jours avant de conclure un contrat de gré à gré, publier sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) un avis d'intention permettant à toute entreprise de manifester son intérêt à réaliser le contrat;
	ATTENDU QUE le Service de l'approvisionnement a publié un avis d'intention sur le SEAO et qu'aucun autre fournisseur de services n'a manifesté son intérêt;

Procès-verbal du comité exécutif

	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal, conformément à la <i>Loi sur les contrats des organismes publics du Québec</i> (C-65.1, article 13.4), reconduise son entente publicitaire avec Bell Média pour la promotion de ses programmes de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour une période de deux (2) ans, moyennant la somme de 310 000 \$ plus taxes, tel qu'il est détaillé dans la proposition 2023-2025. IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente au nom de la Commission scolaire English-Montréal.			
	Vote : 6-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution nº E23-02-28-4</u>			
5.	Sujets divers			
	Aucun			
6.	Clôture de la réunion			
	IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 35.			
	Vote : 6-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution nº E23-02-28-6</u>			
M. Joe	M. Joe Ortona, président Me Nathalie Lauzière, secrétaire générale			